



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 26 juin 2023
Salle communale de Tavannes – 20h15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : [REDACTED] (PG)

Secrétaire : [REDACTED] (NI)

Électrices et électeurs inscrits : 2048
soit 1059 électrices et 989 électeurs
Électrices et électeurs présents : 71
Soit 28 électrices et 43 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : [REDACTED] (CN) et [REDACTED] (HD)

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire [REDACTED] (FV) ainsi que les membres du Conseil municipal.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication dans la Feuille officielle et d'avis du district de Moutier N°20 du mercredi 24 mai 2023.

[REDACTED] (PG) donne la parole à [REDACTED] (FV) qui remercie au nom du conseil municipal [REDACTED] (RV), absent ce soir, pour ses 9 ans au sein de conseil communal. Il en profite également pour présenter [REDACTED] (AM) qui a repris le dicastère des écoles. Il présente encore ce soir, [REDACTED] (AB), nouveau secrétaire municipal. [REDACTED] (FV) lui souhaite longue carrière au sein de la commune de Tavannes.

██████████ (PG) souhaite également la bienvenue aux invités de cette assemblée communale, à savoir ██████████ (MW) et ██████████ (GG). Ils prendront la parole lors du point 3 de cette assemblée. Approuver l'adhésion de la commune de Tavannes au « Parc régional Chasseral ».

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.
██████████ (PG) déclare l'assemblée municipale ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 28 novembre 2022

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, ██████████ (PG) demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2 absentions
1 avis contraire.

2. Présentation et approbation du compte de résultats 2022

██████████ (PG) donne la parole à ██████████ (AD) pour la présentation des comptes 2022

Compte de résultats

Excédent de charges / revenus par rapport au budget :

	Comptes	Budget
0. Administration générale	1'052'013.27	1'053'800.00
1. Sécurité publique	679'995.75-	667'800.00-
2. Enseignement et formation	2'844'935.58	3'197'030.00
3. Culture et loisirs	718'740.92	715'200.00
4. Santé	28'664.25	27'375.00
5. Prévoyance sociale	3'643'835.10	3'964'150.00
6. Trafic	987'175.34	1'052'875.00
7. Protection et aménagement de l'environnement	64'162.04	90'150.00
8. Economie publique	79'640.02-	102'475.00-
9. Finances et impôts	8'579'890.73	9'062'200.00-
Excédent de charges		
Excédent de revenus		268'105.00

Résultat du compte général

- Après comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système de CHF 658'203.97, le compte général est équilibré (cf. amortissements). Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 268'105.00.
- Les charges de personnel sont de CHF 2'794.55 supérieures aux montants budgétés. A relever cette toute petite différence par rapport à un total des charges de personnel de CHF 5'305'074.55.

- Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de CHF 11'001.01 supérieures aux montants budgétés. Ici également la différence est minime par rapport à un total des charges de biens, services et autres charges d'exploitation de CHF 2'905'801.01.
- Les revenus provenant des impôts sont de CHF 636'225.85 en dessus des montants budgétés. Ils ont en particulier été supérieurs aux prévisions dans le cas des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur les impôts à la source, sur les impôts sur le bénéfice des personnes morales, sur les impôts fonciers ainsi que sur l'encaissement de créances fiscales amorties.
- A relever un gain de CHF 60'720.00 provenant de la vente d'une immobilisation corporelle du patrimoine financier ainsi que l'adaptation des titres aux valeurs marchandes pour un montant total de CHF 15'800.00.
- Les recettes provenant de la péréquation financière et de la compensation des charges se montent à CHF 1'711'778.00, soit CHF 130'222.00 de moins que prévu dans le budget.

Indicateurs de la situation financière 2012 à 2022

Degré d'autofinancement

2012	144.99%
2014	209.43%
2016	122.80%
2018	61.96%
2020	343.02%
2022	50,65%

Un degré d'autofinancement supérieur à 100% est l'indice du désendettement

Dettes brutes par rapport aux revenus / par habitant

2012	63.75%	1'618.00
2014	68.22%	1'165.00
2016	79.70%	402.00 <i>MCH2 - réévaluation PF</i>
2018	67.86%	856.19
2020	59.80%	418.30
2022	71,81%	1'054.14

L'endettement doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé

Découvert/fortune du bilan

2000	2'931'549.00
2004	1'502'942.45
2008	10'888.18 - (Fortune nette)
2012	1'357'293.55 - (Fortune nette)
2016	2'140'080.80 - (Fortune nette)
2020	4'148'671.62 - (Fortune nette)
2022	4'148'671.62 - (Fortune nette)

Avances/engagements aux financements spéciaux

Approvisionnement en eau + épuration des eaux usées

2010	438'035.04 - (Engagements)
2012	1'045'535.05 - (Engagements)
2014	1'629'034.86 - (Engagements)
2016	1'963'183.87 - (Engagements)
2018	1'792'707.79 - (Engagements)
2020	2'035'494.03 - (Engagements)
2022	2'151'024.84 - (Engagements)

Compte de résultats

Elimination des déchets	+ CHF 13'460.23
Service de défense	+ CHF 56'935.19
ATTRIBUTIONS/PRELEVEMENTS AUX FONDS EN 2022	
Assainissement	- CHF 22'119.41
Alimentation en eau	- CHF 103'680.18
Elimination des déchets	+ CHF 114'526.75
Service de défense	+ CHF 599'014.51
Assainissement	+ CHF 650'710.29
Alimentation en eau	+ CHF 1'500'314.55
Total des charges	CHF 27'073'218.77
Total des revenus	CHF 27'073'218.77

Le compte général présente un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 268'105.00**.

Le compte global se solde par un excédent de charges de CHF 55'404.17. L'excédent de charges budgété était de **CHF 480'205.00**.

Compte des investissements

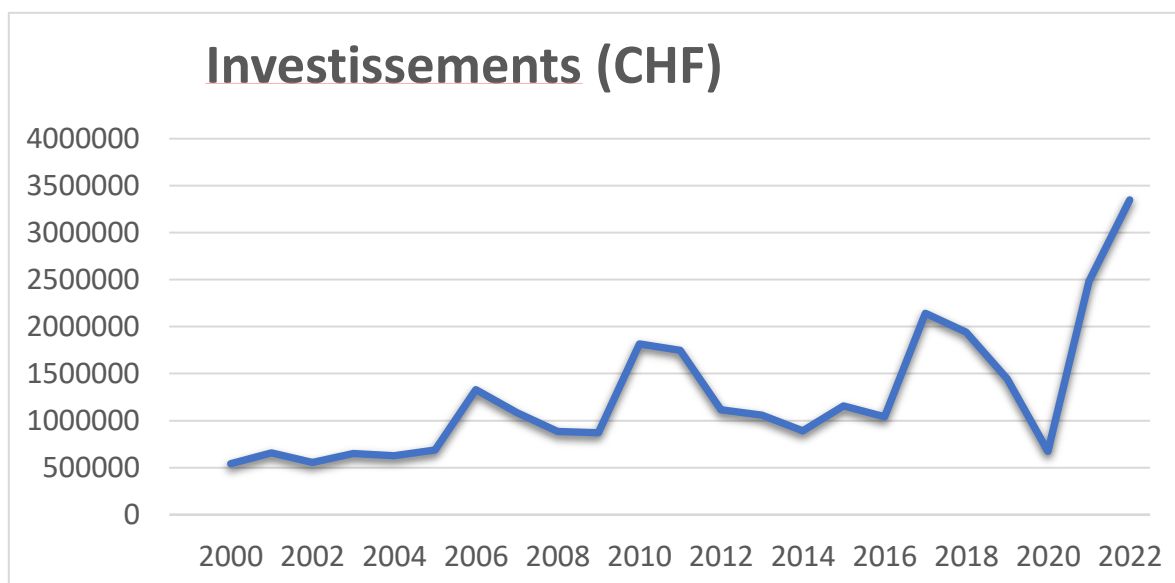
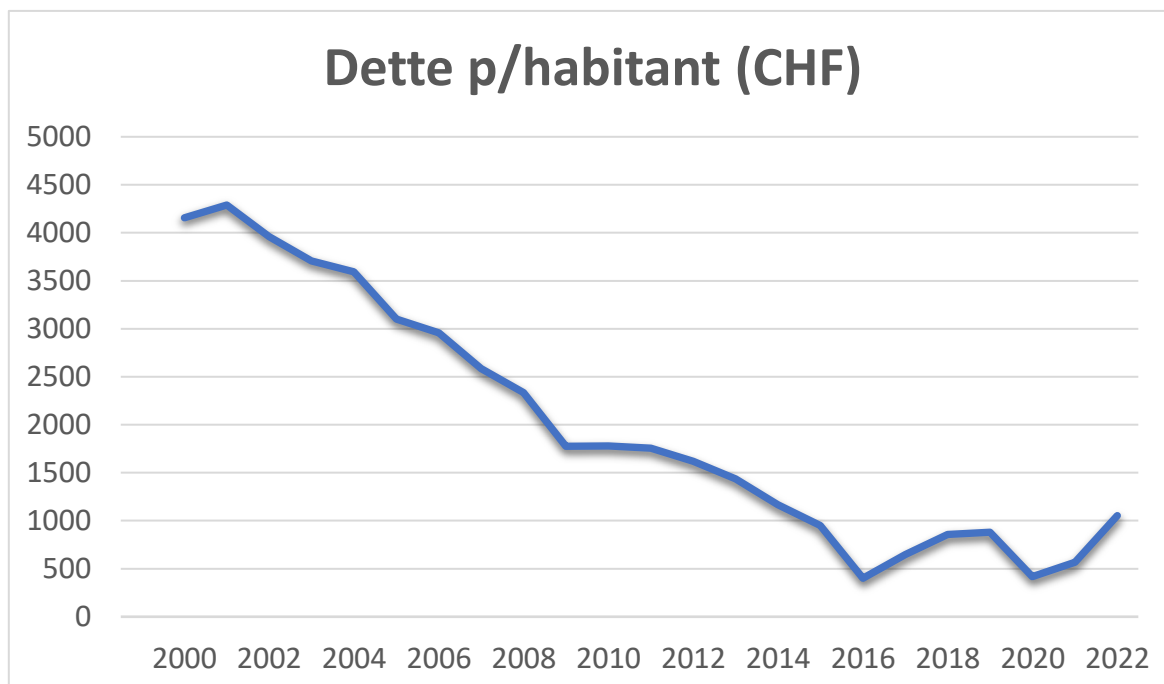
Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC)	CHF 3'265'215.99
Passage supérieur CFF & rues du Quai & du Pont	CHF 7'075.10
Routes communales. Chemin de la Rochette	CHF 15'845.60
Routes communales : Chemin du Grand'Clos	CHF 62'435.35
Total général des investissements : Compte 2022	CHF 3'350'572.04
Total général des investissements : Budget 2022	CHF 3'798'000.00
AUTOFINANCEMENT A 100%	CHF 1'697'058.13

Bilan au 31 décembre 2022

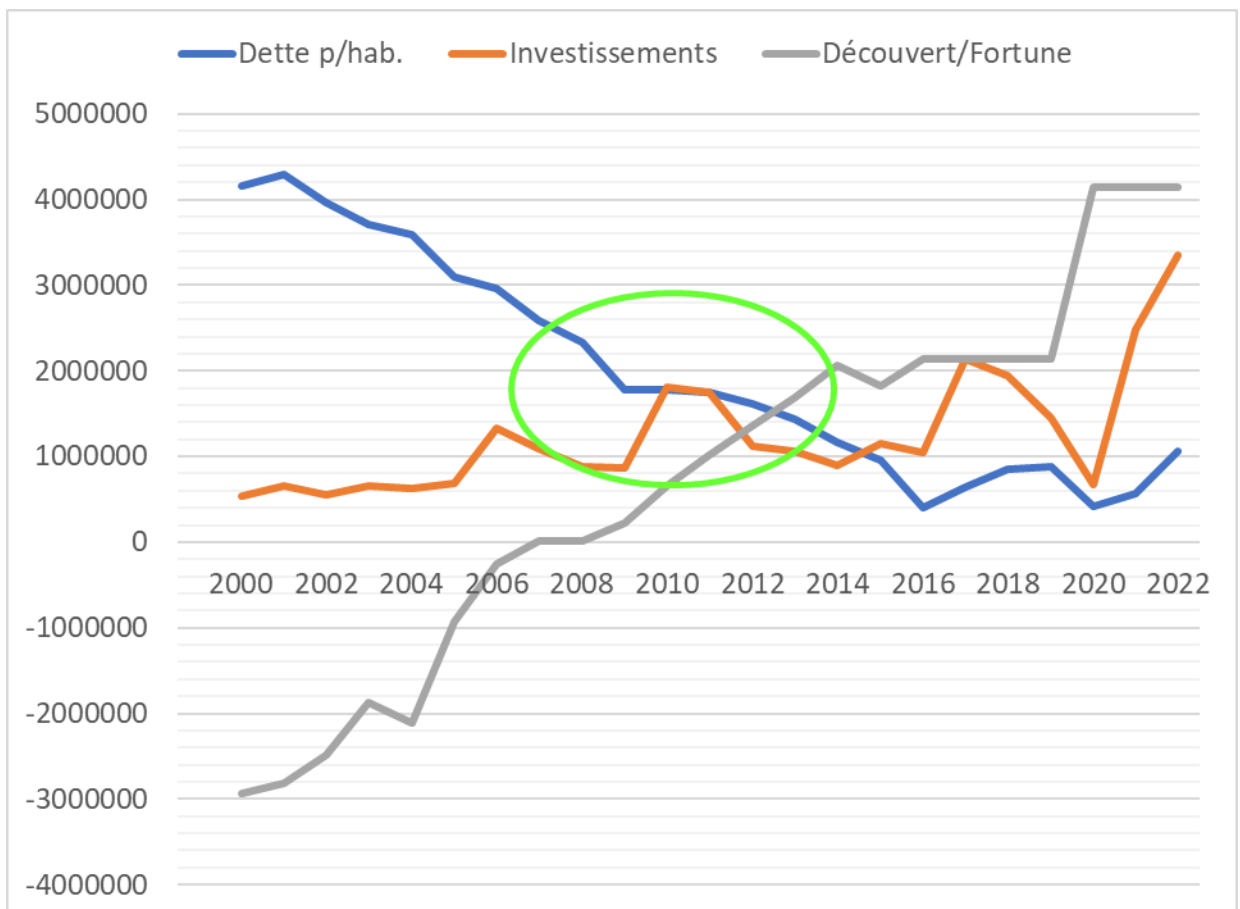
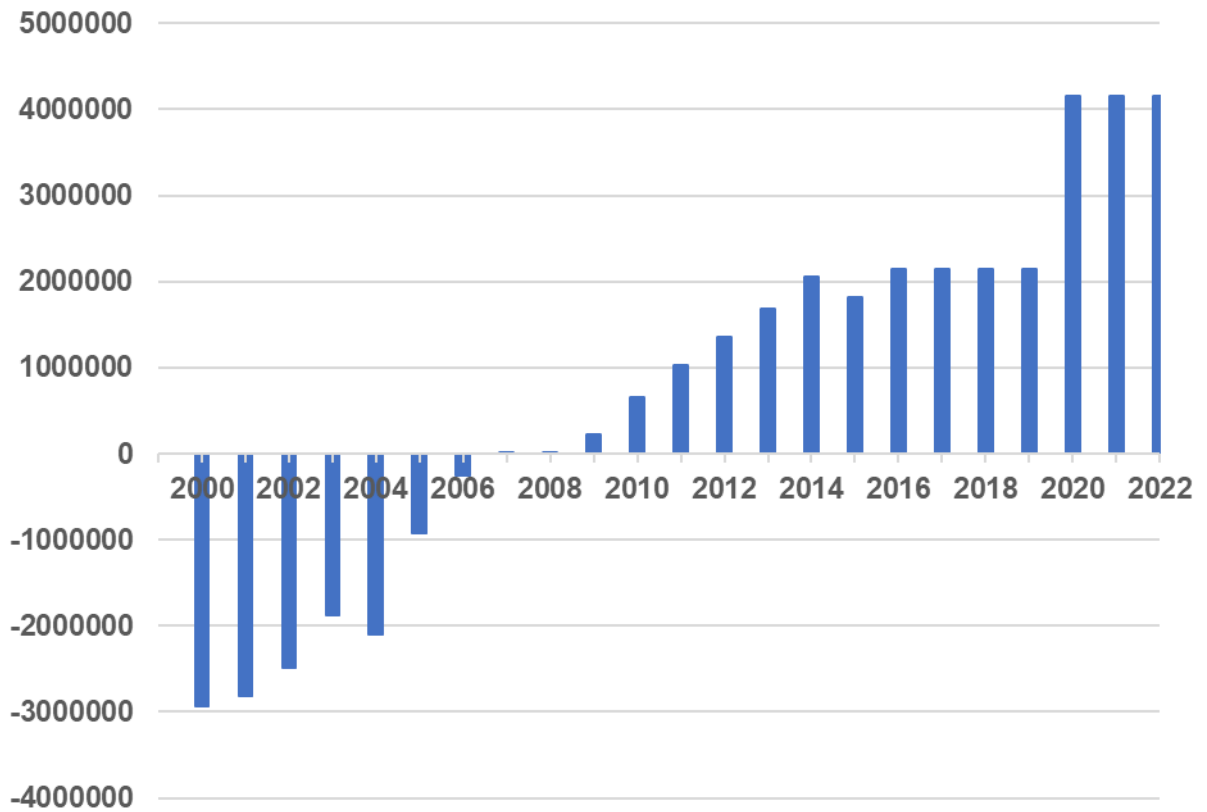
ACTIF	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2022
Disponibilités	4'455'576.77	4'129'987.44
Créances	5'990'238.73	8'178'981.22
Actifs de régularisation	1'107'757.68	976'355.73
Stocks, fournitures et travaux en cours	5'103.60	6'753.30
Placements financiers	237'200.00	253'000.00
Immobilisations corporelles PF	2'579'677.00	2'508'837.00
Immobilisations corporelles PA	11'897'877.68	14'415'423.79
Immobilisations incorporelles	125'696.33	54'683.80
Participations, capital social	176'227.00	176'227.00
Subventions d'investissements	200'000.00	200'000.00
	26'775'354.79	30'900'249.28
PASSIF	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2022
Engagements courants	533'717.66	719'368.93
Engagements financiers à court terme	100'000.00	7'100'000.00
Passifs de régularisation	123'387.20	175'024.95
Provisions à court terme	36'100.00	229'585.80
Engagements financiers à long terme	15'220'000.00	11'120'000.00
Capitaux de tiers	327'682.59	328'782.59
Financements spéciaux	2'919'970.27	2'864'566.10
Préfinancements	2'148'161.51	2'405'053.38
Réserve	1'145'140.94	1'803'344.91
Réserve liée à la réévaluation du PF	72'523.00	5'851.00
Excédent/découvert de bilan	4'148'671.62	4'148'671.62
	26'775'354.79	30'900'249.28

SOUS LA LOUPE

█ (AD) donne la parole à █ (CW) qui fait la présentation de plusieurs graphiques.



Découvert / Fortune (CHF)



Compte annuel 2022

Le Conseil municipal et la commission des finances, vous recommandent à l'unanimité d'accepter les comptes annuels 2022 dans son ensemble :

Résultat du compte global CHF -55'404.17

Résultat du compte général CHF 0.00

**Résultat des financements spéciaux
alimentés par des émoluments** CHF -55'404.17

Résultat de l'alimentation en eau CHF -103'680.18

Résultat du traitement des eaux usées CHF -22'119.41

Résultat de la gestion des déchets CHF 13'460.23

Résultat des sapeurs-pompiers CHF 56'935.19

██████████ (PG) remercie ██████████ (AD) et ██████████ (CW) pour leurs présentations et demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

A la suite de quoi, il fait également lecture du rapport succinct de l'organe de vérification des comptes relatif à la vérification des comptes annuels de l'exercice 2022, établi à l'intention de l'assemblée communale de la Commune municipale de Tavannes, de la fiduciaire Soresa.

Opinion sur les comptes annuels

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes aux dispositions légales du canton et de la commune.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 qui vous sont soumis avec un actif et un passif de CHF 30'900'249.25 et un excédent de revenus du compte global de CHF 55'404.17.

Bienne, le 12 juin 2023.

L'Assemblée passe au vote et approuve le compte de résultats 2022 dans son ensemble.

Abstentions : 2

3. Approuver l'adhésion de la commune de Tavannes au « Parc régional Chasseral »

██████████ (PG) donne la parole à ██████████ (FV), Maire.

Suite à la présentation lors de la dernière assemblée de décembre, nous en sommes à la décision sur l'adhésion. Sur les 7 communes candidates, à savoir : Reconvilier, Loveresse, Saules, Saicourt, Petit-Val, Rebevelier et Tavannes, 5 se décident ce soir pour leur adhésion et 2 l'ont déjà accepté. Le mot d'ordre comme vous avez pu le constater dans les médias et unanime pour les 7 communes, c'est oui. L'intérêt pour notre commune d'intégrer le Parc régional Chasseral est une évidence pour plusieurs raisons. La mise en valeur du patrimoine bâti (site ISOS), augmenter la renommée des produits des territoires locaux, mener des projets en faveur de l'environnement (entretien de vergers, pâturages boisés et zones humides), contribuer au dynamisme des associations locales (fondation Digger, société de pêche et bien d'autres), sensibiliser les écoles à la nature, à l'environnement, à la région. Pour toutes ces raisons il est évident que les intérêts de Tavannes passent par l'adhésion au Parc régional Chasseral. Il précise encore l'intérêt financier d'une telle adhésion pour notre région. CHF 1.- investi de notre commune se transforme en CHF 12.-. Nous sommes un ratio de 1200% d'intérêts. Comment arrivons-nous à ce résultat ? Le parc est financé à 50% par la Confédération, 27% par les cantons, 17% par des fonds privés et juste 6% par les communes. Nous avons la chance et l'opportunité de pouvoir faire venir dans notre

région des fonds extérieurs et non pas l'inverse comme nous en avons l'habitude et de nous faire conseiller par des spécialistes qui connaissent notre région est une chance inestimable. Le coût par habitant comme vous avez pu le voir, s'élève à CHF 4.- par an. Si l'assemblée accepte, l'adhésion sera valable de 2025 à 2031. En 2031 nous pourrions choisir de repourvoir notre adhésion. Pour toutes questions complémentaires, nous avons la présence ce soir de [REDACTED] (MW) président du parc et [REDACTED] (GG), responsable patrimoine et paysage.

[REDACTED] (BD) demande pourquoi le projet d'agrandissement s'arrête à Valbirse et ne va pas jusqu'à Court ? M. Walther le renseigne en lui disant que ce sont les communes qui ont décidé de leurs intérêts d'adhérer. Mais il n'est pas exclu que cela continue. Dans l'ancienne charte, il n'était pas possible d'entrer en cours de route. La Confédération a changé les règles et c'est pour cela qu'aujourd'hui ces 7 communes peuvent faire leur demande d'adhésion, soit au 1^{er} janvier 2025, jusqu'à la fin de la charte en 2031. Ensuite un nouveau contrat sera fait pour 10 ans. Mais ce n'est pas exclu que d'autres communes fassent leur entrée.

[REDACTED] (HD) prend la parole. Il a une question concernant les CHF. 4.- par habitant. Il trouve que nous pourrions les utiliser chez nous. La commune de Tavannes commence à être un peu plus dynamique. Nous pourrions investir pour promouvoir notre commune. Le parc régional Chasseral, il ne le voit pas lorsqu'il sort de chez lui.

[REDACTED] (MW) lui répond. Effectivement la commune va verser CHF 4.- à une association supra communale, puisqu'en fait elle regroupe une bonne partie des communes du Jura Bernois y compris celles alémaniques du bord du lac de Bière. Le parc s'étant de l'île St-Pierre jusqu'à Mt-Tramelan mais vous l'avez entendu, pour CHF 4.- par habitant vous récupérez 11x CHF 4.-, le Parc régional Chasseral à un budget de CHF 2'600'000.- dont le 6% est payé par les communes, le reste est de l'argent provient de la Confédération et des cantons ainsi que des fonds privés.

[REDACTED] (HD) reprend la parole. En ce qui concerne les CHF 4.- qui rapportent 11x plus. Ils constatent que malgré cela les communes qui font partie du parc Chasseral n'ont pas pour autant baissé leurs impôts.

[REDACTED] (GG) lui répond. Il faut savoir que le parc régional Chasseral développe des projets spécifiquement avec les communes. A Tramelan ils travaillent étroitement avec les autorités communales pour trouver des projets spécifiques à cette commune, ainsi que les recherches de fonds. Cela veut dire que l'investissement de CHF 4.-, en fait revient dans la commune.

Le conseil municipal dans son ensemble propose d'accepter le projet.

Nous passons au vote

Contre : 2

Absentions : 2

[REDACTED] (MW) remercie l'assemblée communale pour son soutien et sa confiance et la parc régional Chasseral se réjouit d'accueillir la commune de Tavannes.

4. Approuver le renouvellement du contrat de prestation pour la subvention communale accordée au centre culturel du Royal pour les années 2024-2027 et pour le montant cumulé de CHF 247'248.-

[REDACTED] (PG) donne la parole à [REDACTED] (SS) responsable du dicastère vie locale.

Ce soir nous sommes invités à approuver le renouvellement du contrat de prestation et la subvention communale accordée au centre culturel du Royal.

Nous nous basons sur la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et la commune de Tavannes, le canton de Berne et les autres communes versent des subventions d'exploitations à des institutions culturelles d'importance régionale. A Tavannes nous en avons deux, à savoir : la bibliothèque et le Royal.

Ces subventions sont versées sur la base d'un contrat de prestations qui est conclu pour une durée de 4 ans, entre les organes de subventionnement et le Royal. Ce contrat doit être renouvelé tous les 4 ans, ce que nous devons faire pour la période 2024-2027.

La répartition des subventions est faite de la manière suivante : 50% de la commune siège, 40% par le canton et 10% par les autres communes de la région. Les chiffres précis figurent dans le contrat de prestations sous le chiffre 8. Tavannes subventionne le Royal pour un montant annuel de CHF 61'812.-. Ce montant est multiplié par 4 puisque le contrat dure 4 ans. Ce qui nous donne un total de CHF 247'248.-. Il faut savoir qu'en 2019 le contrat avait été approuvé avec le même montant. Pour conclure, il ne s'agit pas d'accepter une nouvelle dépense, mais d'approuver formellement le contrat de prestations 2024-2027 en tenant compte des montant cumulés.

██████████ (CG) demande pourquoi ce sujet-là est approuvé par l'assemblée municipale et que la bibliothèque était par la voie des urnes ?

██████████ (SS) la renseigne en lui disant que pour la bibliothèque le montant était plus élevé, c'est une question de compétence (montant).

Nous passons au vote. Le renouvellement du contrat de prestation est accepté.

Absentions : 4

5. Information concernant la remise en vente de la parcelle N°250 à la rue de Pierre-Pertuis 39

██████████ (PG) donne la parole à ██████████ (FV).

Parcelle N°250 dit « ferme Lüthi ». Bâtiment qui se trouve en face des anciens arsenaux. Lors de l'assemblée de novembre 2019, il avait décidé de faire une promesse de vente de cette parcelle à une entreprise de Tavannes à certaines conditions. La promesse avait une durée de 2 ans et pris un peu de retard suite au COVID. Courant 2022 l'entreprise en question a dû réorienter sa stratégie et renoncer à l'acquisition de cette parcelle. Le conseil municipal vous informe que cette dernière va être remise en vente. Elle le sera de manière officielle avec toujours certaines conditions à respecter dans l'intérêt de la commune mais également pour le futur acquéreur. Déjà plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt et toutes personnes intéressées peuvent le faire savoir auprès de l'administration communale. La commune reprendra contact avec elles pour les informer de la suite de la procédure et des conditions qui doivent encore être validées par le conseil communal.

6. Information concernant le nouveau bâtiment scolaire

██████████ (PG) donne la parole à ██████████ (PB) pour cette présentation.

En date du 1^{er} juin de cette année, il a repris la présidence de la commission de construction pour le nouveau bâtiment scolaire. Le but ce soir est d'informer sur l'état des lieux.

Tout d'abord un petit rappel sur les questions de finances :

Crédit voté 19.05.2019 : CHF 7'240'000.00

Crédit supplémentaire refusé le 11.12.2022 : CHF 950'000.00

Crédit supplémentaire libéré par le conseil : CHF 724'000.00

(10% du crédit voté)

Total du crédit à disposition CHF 7'964'000.00

Les principales raisons du dépassement :

Crise COVID

Guerre en Ukraine Augmentation du prix des fournitures

Décompte finale de l'entreprise de maçonnerie :

- Contrat de base :	CHF 1'598'000.00
- 3 avenants validés par le conseil :	CHF 88'000.00
- Différence sur métrés :	CHF 384'000.00
- Total brut HT, hors rabais :	CHF 2'070'000.00

29.5% de dépassement

Décompte final entreprise de maçonnerie :

Dès la prise de connaissance de ce décompte, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Activation de l'assurance protection juridique de la commune.
- Analyse détaillée des surcoûts par la direction des travaux, l'architecte et le bureau d'ingénieur civil.
- Séances avec tous les acteurs concernés.

Situation actuelle :

- En date du 22 juin, le conseil municipal, par l'intermédiaire de son avocat, a soumis à l'entreprise de maçonnerie une proposition de solution transactionnelle.
- En cas de refus de l'entreprise, des démarches judiciaires seront entreprises.

Commission de construction,

Actuellement, la commission de construction est occupée aux tâches suivantes :

- Contrôle détaillé des décomptes finaux
- Gestion des différents travaux de finitions
- Infiltration d'eau au sous-sol
- Chape fissurée au sous-sol
- Surchauffe estivale dans le bâtiment
- Dégâts causés aux façades lors des travaux de nettoyage
- Revêtement final des escaliers
- Poussière sur les murs

Aménagements extérieurs

Aucun travail ne sera entrepris au niveau du jardin avant d'avoir terminé complètement les travaux à l'intérieur du bâtiment et clôturé leurs décomptes, ceci afin d'éviter d'engager des frais que nous ne serions pas en mesure d'assumer.

En fonction du budget restant, le projet d'aménagement extérieur sera revu à la baisse.

■■■■■ (LB) demande s'il y a des procédures judiciaires qui se mettent en route contre l'entreprise de maçonnerie, il faudra attendre la fin de ces dernières pour réfléchir à ces aménagements extérieurs ?

■■■■■ (PB) lui répond que oui, derrière ce litige il y a clairement une question financière. Tant qu'il n'y a pas de réponse ferme et savoir si la commune va toucher un certain montant ou pas, il faut considérer que ces CHF 2'070'000.- sont engagés dans cette entreprise et que la commune n'a pas le droit d'y toucher. ■■■■■ (LB) pense qu'il faut avoir une réflexion pour trouver une solution afin que les enfants de l'école enfantine et de l'EJC puissent tout de même avoir des jeux extérieurs.

■■■■■ (HD) propose de faire une place de jeux sur la patinoire. Si le litige devait durer trop longtemps, il y aurait tout de même quelque chose pour les enfants.

La parole n'étant plus demandée, ■■■■■ (PG) clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Divers

■■■■■ (FG) demande la parole, elle a le plaisir d'annoncer qu'une association de parents d'élèves (APE) s'est recréé à Tavannes. Elle a été constituée le 12 juin dernier. Le poste qui était prévu selon le règlement d'organisation communal sera repourvu à la commission des écoles et ainsi avoir une voie consultative et de proposition.

■■■■■ (JMK) remercie tout le conseil communal pour le travail qu'il effectue régulièrement. Il s'est rendu dernièrement à la source de la Birse. Il y a rencontré des touristes qui souhaitaient boire l'eau de la source ? Cela n'étant pas possible il leur a conseillé d'aller boire l'eau de la fontaine. Mais malheureusement sur cette dernière il est écrit « eau non potable ». Pour donner de la valeur à la visite de cette source, nous pourrions trouver une solution pour afin que les touristes puissent boire de l'eau de la source. ■■■■■ (LM) va s'occuper de ce point.

■■■■■ (CA) prend la parole. Il est pour les économies d'énergie, mais il trouve qu'en hiver dans certains quartiers du village, il serait bien de prolonger l'éclairage public jusqu'à 02h voir 03h du matin. Il trouve que pour les jeunes qui rentrent tard et qui n'ont pas de lampe de poche sur leur téléphone, ils ne voient rien.

■■■■■ (CAP) demande si nous pourrions améliorer la liaison jusqu'à Celtor. Il trouve que le chemin serait à améliorer. Par certains endroits il faut carrément marcher sur la route. Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être amélioré avec le Parc régional Chasseral ou encore la liaison pour se rendre à vélo en direction de Tramelan. Le chemin qui avait été aménagé s'est passablement détérioré avec les années. Selon lui tout ça fait aussi parti de l'offre touristique. ■■■■■ (FV) lui répond en lui disant que ses questions sont tout à fait pertinentes. Evidemment cela va être soumis au Parc régional Chasseral. Il relève juste le fait que la liaison entre Tavannes et Tramelan pour les cyclistes a déjà été travaillée à plusieurs reprises mais que c'est compliqué étant donné que tout doit être validé par l'Office fédérale des routes. Pour des communes comme Tavannes et Tramelan, cela représente beaucoup de frais. Il y a déjà eu 2 projets qui n'ont malheureusement pas pu aboutir. Effectivement cela peut être rediscuté avec l'aide du Parc régional Chasseral.

■■■■■ (FC) prend la parole, il fait suite à l'intervention de ■■■■■ (CA). Vu la réaction faite à une crise énergétique qui finalement n'a pas eu lieu, il pense que les mesures pour l'éclairage public sont à réévaluer. Effectivement, concernant la sécurité des jeunes, il pense que cela serait bien. Il trouve aussi ironique qu'actuellement l'on voit « fleurir » partout des panneaux solaires et en contrepartie l'éclairage public est coupé la nuit. Pour ces bonnes raisons il demande la réintroduction de l'éclairage comme à son bon vieux temps. ■■■■■ (FV) lui répond que la commune est consciente de ce problème. Il faut savoir qu'effectivement la crise n'a pas eu lieu, mais la commune n'avait aucune idée de ce qui aurait pu se passer. Des mesures ont été prises. Chaque fois que la commune fait des modifications, les BKW facturent environ CHF 8'000.-. ■■■■■ (TB) des BKW prend la parole, Pour la première modification cela n'a rien coûté, mais si le programme, qui est un programme spécial devait être modifié, cela aurait coûté CHF 3'500.- pour le programme et CHF 300.- par station.

■■■■■ (FV) reprend la parole. La commune va réévaluer la situation et remettre l'éclairage aux goûts du jour.

■■■■■ (MG) souhaite féliciter le conseil municipal pour cette mesure qui selon lui est bonne. Il est un peu étonné que de nos jours, on peut dire qu'il n'y a pas de crise énergétique. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas eu de coupures d'électricité cette hiver ? C'est un peu léger selon lui. Il est favorable à cette mesure. Venant d'une ville où il y a beaucoup d'insécurité, Marseille pour ne pas la nommer, les quartiers les moins en sécurité sont les quartiers les mieux éclairés, parce que cela permet de faire tout ce que l'on veut la nuit en toute tranquillité. Donc de dire pas de lumière, pas de sécurité, c'est complètement faux. Toutes les études montrent le contraire.

■■■■■ (SG) est étonné qu'il n'y a plus de patrouilleurs à Tavannes. Il a appris qu'ils ont été supprimés l'année dernière et cette année encore les enfants doivent aller à l'école en traversant seuls la route cantonale. Il passe toutes les semaines dans le Vallon de St-Imier et dans chaque commune il y a des patrouilleurs. Pourquoi à Tavannes il n'y a plus personne ? Il pense qu'il serait bien de faire des recherches pour remettre sur « pieds » les patrouilleurs. Il a une autre information. L'année dernière nous avons reçu un questionnaire pour la place de la gare, mais nous n'avons pas de retour et il aimerait savoir si le projet a avancé. ■■■■■ (NG) lui répond concernant le questionnaire pour la place de la gare. La commission en charge de ce projet a pris connaissance de la procédure participative. Ils ont fait une demande d'étude de faisabilité. Lorsqu'ils auront reçu un retour, ils en informeront la population.

■■■■■ (PB) renseigne ■■■■■ (SG) en lui disant que la fonction de patrouilleurs était à l'époque pris en charge par des élèves de l'école et ce sur deux passages uniquement. A savoir, vers le garage Vuilleumier et le passage vers le parc de la Migros. Par la suite le BPA s'est prononcé sur une interdiction, c'est-à-dire que les élèves ne peuvent plus assurer ce travail. Ayant connaissance de cela, le conseil municipal a recherché par voie de presse, cela a même été publié dans la feuille officielle. Mais la commune a reçu une ou deux réponses, ce qui est totalement insuffisant pour assumer cette prestation. Ils ont aussi vu que Valbirse a mandaté Prélude pour mandater pour ce travail, mais les retours ne sont pas bons non plus et certainement que Valbirse va mettre un terme aux patrouilleurs. La commune est consciente de cette problématique, mais il faut garder à l'esprit que nous parlons de deux passages alors que tous les autres passages de la commune sont non gardés. Peut-être que dans la commission des aînés e s qui est entrain de se mettre en place l'on pourrait trouver des solutions ou alors avec la nouvelle APE.

■■■■■ (YB) prend la parole et précise qu'ils sont plusieurs dans la salle à avoir intégré une commission spéciale pour la redynamisation de la patinoire vers les écoles. Hors, depuis un certain temps cette redynamisation est un peu en « stand by » avec ce qui se passe ou ne se passera pas avec le nouveau bâtiment scolaire, il souhaiterait vraiment que l'on dissocie les projets et voir ce qui est possible d'intégrer quelque chose pour l'école avec un crédit que pourrait aller en même temps pour la patinoire afin de faire avancer ce projet.

■■■■■ (FV) prend la parole au nom de la commission de la mairie. Il en profite pour informer l'assemblée de la future mise sur pieds de l'Association Tavannoise des aînés e s. ATA. Nous avons eu une séance d'information qui a rencontré un grand succès. Ainsi qu'un retour d'un petit questionnaire ou environ 140 personnes ont fait part de leurs intérêts. Cette association a pour but la promotion des intérêts des personnes de 65 ans et plus. Elle devrait être constituée d'ici la fin de cette année. Déjà 10 personnes ont fait part de leur intérêt pour faire partie du comité. Pour plus d'informations s'adresser au bureau communal.

Beaucoup de choses sont encore en cours à Tavannes. Tavannes est dynamique, bouge beaucoup et cela bougera encore dans un avenir à court terme. Ce qui est difficile pour une commune comme Tavannes est de faire venir des fonds étrangers, à investir dans notre village. Mais d'ici 2026, il y aura environ CHF 120'000'000.- investis sur la commune. Entre autres le projet « Avenir Berne Romande », le projet de la réfection des voies et de la gare et encore bien d'autres.

■■■■■ (PG) remercie l'ensemble des personnes présentes pour l'intérêt porté lors de cette assemblée. Il remercie également les gens actifs dans les différentes commissions pour embellir le

village ainsi que ce qui se fait et les différents projets que nous avons entendus ce soir. Il souhaite à tout le monde un bel été.

██████████ (PG) clôture l'Assemblée à 21h25

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 27 novembre 2022 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

██████████ (PG)

██████████ (NI)